

Argumentaire PVL : Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »

Texte de l'initiative

Art. 78a Paysage et biodiversité

1 En complément à l'art. 78, la Confédération et les cantons veillent, dans le cadre de leurs compétences :

- a. à préserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels dignes de protection ;
- b. à ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti également en dehors des objets protégés ;
- c. à mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité.

2 La Confédération, après avoir consulté les cantons, désigne les objets protégés présentant un intérêt national. Les cantons désignent les objets protégés présentant un intérêt cantonal.

3 Toute atteinte substantielle à un objet protégé par la Confédération doit être justifiée par un intérêt national prépondérant ; toute atteinte substantielle à un objet protégé au niveau cantonal doit être justifiée par un intérêt cantonal ou national prépondérant. L'essence de ce qui mérite d'être protégé doit être conservée intacte. La protection des marais et des sites marécageux est réglée par l'art. 78, al. 5.

4 La Confédération soutient les mesures prises par les cantons pour sauvegarder et renforcer la biodiversité.

Art. 197, ch. 122

12. Disposition transitoire ad art. 78a (Paysage et biodiversité)

La Confédération et les cantons édictent les dispositions d'exécution relatives à l'art. 78a dans un délai de cinq ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

1RS 101

2 Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Contenu de l'initiative

L'initiative a été déposée en 2020 par l'association « Pour la nature, le paysage et le patrimoine bâti ». Elle a pour objectif de contraindre la Confédération et les cantons à mieux protéger la biodiversité, la nature et le patrimoine culturel bâti. Elle exige davantage de surface et de moyens pour la promotion de la biodiversité.

Le Conseil fédéral et le Parlement refusent l'initiative. Le Conseil fédéral a cependant formulé un bon contre-projet. Nous l'avons soutenu et avons activement participé à son élaboration. Malheureusement, celui-ci n'a pas été en mesure d'obtenir une majorité au Parlement. Ainsi, nous nous prononcerons au sujet de l'initiative lors des votations populaires du 22 septembre.

Le contre-projet rejeté contenait les dispositions suivantes :

- Création de nouvelles surfaces pour la biodiversité : 17% du territoire devait être consacrés à la biodiversité (contre 13,4% actuellement).

- Renforcement de la biodiversité dans les zones habitées : davantage de surfaces vertes et aquatiques proches de la nature, ainsi que de façades et de toits « verts » devaient être créés dans les villes et villages.

Au-delà du PVL, l'initiative est soutenue par le PS, les Vert-e-s, le PEV, les Femmes du Centre, l'association des petits paysans, la Fédération Suisse de Pêche, la Fondation Suisse de l'Energie, ainsi que de nombreuses organisations de protection de l'environnement.

Arguments en faveur de l'initiative

Deux axes principaux d'argumentation

- **La biodiversité en Suisse se trouve dans une situation précaire.** Cela représente un danger conséquent pour l'environnement, notre sécurité alimentaire, notre santé et notre économie. **Les mesures de protection de la biodiversité prises jusqu'à aujourd'hui ne suffisent pas à freiner la disparition d'espèces animales et végétales.** C'est pourquoi il nous faut une politique efficace qui puisse stopper la perte de biodiversité et qui vise la restauration d'écosystèmes perdus.
- **La mise en œuvre de l'initiative n'empêche pas le développement d'énergies renouvelables :** si l'initiative venait à être acceptée, elle serait mise en œuvre de façon similaire au contre-projet non abouti. Celui-ci permettait une certaine marge de manœuvre afin de s'assurer que le développement d'énergies renouvelables ne soit pas préjudicié.

Arguments en faveur de l'initiative

La biodiversité suisse est en mauvais état

- Pour la première fois de l'histoire de la Terre, nous sommes témoins d'une extinction de masse d'animaux et de plantes causée par l'être humain. Les cinq épisodes d'extinction de masse précédents ont été précipités par des impacts d'astéroïdes ou par des éruptions volcaniques par exemple.
- En Suisse, près de la moitié des espèces animales et florales sont menacées ou potentiellement en danger. Cette proportion atteint même 60% des insectes et trois-quarts des poissons. En comparaison avec les autres pays de l'OSCE, la Suisse appartient au groupe avec le plus grand nombre d'espèces menacées et le plus petit nombre de surfaces protégées.

Les conséquences sociétales de la perte de biodiversité

- **Il n'y a pas de récoltes agricoles sans biodiversité. Cela représente un danger pour notre sécurité alimentaire.**
 - Les petits êtres vivants et les micro-organismes assurent la fertilité des sols arables, tandis que les insectes sont responsables de la pollinisation des plantes. De plus, la diversité des espèces contribue à la lutte naturelle contre les parasites, ce qui réduit l'utilisation de pesticides. Selon une étude du WEF, la perte de biodiversité appartient ainsi aux plus grands risques économiques auxquels nous faisons face aujourd'hui.
- **Une biodiversité en déclin représente un danger pour notre santé :**
 - Nous sommes tributaires de la nature pour la production et le développement continu de divers médicaments. Près de 70% des médicaments contre les cancers proviennent ainsi de la nature ou sont des produits synthétiques inspirés par elle. La perte de diversité génétique détruit donc de façon irrémédiable de potentielles approches pour des nouveaux traitements médicaux.
 - De plus, une biodiversité malsaine augmente la récurrence d'épidémies. La destruction de la nature crée les conditions pour une transmission de virus animaux aux humains.

- **Une biodiversité intacte est une précondition au combat du changement climatique et de ses conséquences :**
 - Une nature saine aide à freiner le changement climatique étant donné que les forêts et les marais absorbent une grande quantité de CO2.
 - Une nature intacte permet également d'atténuer les conséquences du changement climatique : les cours d'eau naturels protègent des inondations et les forêts préservées protègent les régions de montagne des avalanches et des coulées de boue. En outre, les arbres et les cours d'eau permettent de rafraîchir.

Les causes de la perte de biodiversité :

- Les causes du recul de la biodiversité sont multiples. Parmi elles, on trouve la perte d'habitats naturels d'animaux et de plantes, l'extension des monocultures, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, le changement climatique, la pollution (notamment le plastique), la surconsommation de ressources, les espèces invasives, les émissions lumineuses, etc. Nous portons tou-te-s une part de responsabilité à travers notre comportement de consommation et notre style de vie.

La Suisse se doit donc de réagir : les mesures existantes ne suffisent pas. Les nouvelles approches n'ont cependant pas de grandes chances au Parlement. Cette initiative contraindrait ainsi la Confédération à prendre des mesures plus efficaces et qui vont plus loin.

Aspects problématiques de l'initiative

La biodiversité ne constitue que l'un des trois objets de l'initiative. **Celle-ci renforcerait également :**

- **La protection du paysage**
- **La protection du bâti culturel (protection du patrimoine)**

Nous trouvons ces deux aspects problématiques :

- Nous sommes de l'opinion que les bâtiments culturels et les paysages sont déjà suffisamment protégés. Il est, en effet, aujourd'hui déjà compliqué de procéder à des rénovations nécessaires dans certaines régions.
- Certain-e-s craignent qu'un renforcement des mesures de protection entrave le développement des énergies renouvelables, qui reste une priorité absolue du PVL.

C'est pour ces raisons que le PVL s'est fortement engagé pour l'élaboration d'un contre-projet indirect. Celui-ci a malheureusement été rejeté par le Parlement. Ainsi, il reste deux options : cette initiative ou rien du tout.

Malgré ses aspects problématiques, les Vert'libéraux soutiennent cette initiative car :

- **Une protection urgente et améliorée de la biodiversité est pour nous prioritaire et pèse plus lourd dans la balance que les points délicats de l'initiative.**
- **La mise en œuvre de l'initiative permettra suffisamment de marge de manœuvre afin de s'assurer que le développement des énergies renouvelables ne soit pas préjudicié.** Il faut particulièrement prendre en compte le fait que le Parlement, dans sa composition actuelle avec une majorité conservatrice, s'orientera en fonction du contre-projet non abouti et qu'une mise en œuvre stricte de l'initiative (problématique pour les énergies renouvelables) n'a aucune chance d'advenir.

Sources principales :

- “Biodiversité en Suisse”, Office Fédéral de l’Environnement, 2023,
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/biodiversite-en-Suisse-etat-et-evolution.html>
- “Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services”, Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), 2019, <https://www.ipbes.net/global-assessment>

Emissions de la RTS au sujet de la biodiversité :

<https://www.rts.ch/emissions/geopolitis/2024/video/biodiversite-alerte-rouge-28436912.html>

<https://www.rts.ch/play/tv/les-documentaires-de-la-rts/video/effondrements-et-biodiversite?urn=urn:rts:video:13869988>